

Autorité de l'Etat bafouée : quels moyens pour agir ?



Rarement l'autorité de l'Etat aura été autant malmenée et contestée que ces trois dernières années. Sous la présidence d'Emmanuel Macron, les quelques professions qui restaient encore « sanctuarisées » et unanimement respectées comme les sapeurs-pompiers, les secouristes, les policiers et les gendarmes se sont retrouvées exposées comme rarement ils ne l'avaient été.

Bien évidemment, les rues de la capitale et des grandes métropoles ont déjà connu par le passé des heurts violents, l'exemple historique le plus caractéristique restant mai 68 et la révolte étudiante. La situation aujourd'hui est bien plus préoccupante, avec une fréquence de manifestations et de mouvements sociaux beaucoup plus élevées, une approche manifestante beaucoup plus dure, et une certaine « professionnalisation » dans l'organisation des groupes les plus extrêmes tels que les black-blocks et leurs membres préparés, entraînés, et équipés pour en découdre face à la force publique.

Chez les délinquants, on constate que cette notion de force publique a évolué, s'est généralisée et étendue. Le non-respect et la haine de l'uniforme de police ou de gendarmerie déjà existante s'est renforcée et systématisée, a été médiatiquement normalisée pour au final toucher les soldats du feu et les soignants dépêchés sur place lors d'affrontements violents.

D'une fronde « anti-flics » condamnable mais trop rarement condamnée, on est passé à une fronde « anti-représentants de la République ». Chaque véhicule, chaque agent portant sur son uniforme le drapeau tricolore, l'emblème d'un bataillon, ou simplement arborant du matériel médical est pris pour cible. Preuve que c'est bien la République

dans son entièreté qui est attaquée. Les mêmes corps de métiers encensés au moment des attentats du Bataclan et des terrasses de Paris ou lors de la pandémie du Covid-19 pour leur dévouement, leur héroïsme et leur bravoure font aujourd'hui face à minima aux insultes, et plus fréquemment aux jets de pierres et aux coups.

Le meilleur soutien de ces métiers synonymes de sacerdoces est censé être l'Etat. Le gouvernement devrait jouer un rôle de rempart, de bouclier pour ces agents en proie aux doutes, certains allant même jusqu'au suicide (59 suicides dans la police nationale en 2019 soit une hausse de 60% par rapport à 2018). Sauf qu'aujourd'hui ces professions se retrouvent prises en tenaille entre la haine de la rue et le manque de soutien flagrant de l'Etat. Au plus fort des violences urbaines commises lors des épisodes « Gilets Jaunes », alors que les forces de l'ordre subissaient de manière quotidienne la virulence des manifestants les plus extrêmes, le Ministre de l'Intérieur d'alors planchait sur leur désarmement partiel et l'arrêt de techniques de défense et d'interpellations comme la « clé d'étranglement ».

Le puissant syndicat Alliance estimait alors que la police était « jetée en pâture par le gouvernement » alors que celle-ci est « le dernier rempart de la République ».

Lors des exercices 2019-2020 les pompiers ont également payé un lourd tribut. Fin 2019, dans une étude sur les agressions déclarées par les sapeurs volontaires et professionnels livrée par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDPR) il apparaissait qu'en dix ans, le nombre d'agressions enregistrées a presque été multiplié par quatre, avec 3411 agressions en 2019.

Plus alarmant, les places fortes de la délinquance, notamment en banlieue parisienne, n'ont plus le monopole de ce triste podium: on dénombre 597 en Gironde et 234 agressions dans le Nord, avec une multiplication de celles-ci en zone rurale. Un fait-divers survenu en 2019 caractérise bien cette nouvelle donne géographique : le 4 octobre, à Ernée, bourgade de 5000 âmes, les pompiers volontaires reçoivent des parpaings sur leur véhicule alors qu'ils portent secours à un jeune homme.

Aujourd'hui, aucune mesure forte n'a été prise pour protéger les soldats du feu, hormis quelques campagnes de communication de la part des Sdis (Services départementaux d'incendie et de secours) comme « Touche pas à mon pompier ».

Enfin, une autre entité véhiculant l'autorité de l'Etat est aujourd'hui la cible de violences physiques : le Maire. Par essence le premier magistrat d'une commune. Depuis janvier dernier, ce sont 223 maires et adjoints au maire qui ont été victimes d'agressions selon les chiffres du Ministère de l'Intérieur. Le président de l'Association des Maires de France, François Baroin, a demandé des mesures exceptionnelles, toujours attendues malgré de nouvelles agressions comme il y a quelques jours en Seine-Saint-Denis.

La menace qui pèse aujourd'hui sur les épaules des maires peut s'expliquer simplement car le phénomène est similaire aux agressions de policiers : là où l'Etat cède du terrain et laisse ses plus dignes représentants en prise direct avec la vindicte, ces derniers s'en retrouvent plus vulnérables. La crise du Covid, où de nombreux maires, lassés de s'en remettre au gouvernement, dans l'attente bien souvent de réponses qui ne viennent pas, ont procédé par arrêtés municipaux. A la tête de communes souvent frappées par la baisse drastique des fameuses dotations de l'Etat, le Maire est pourtant le premier maillon de la République, aux yeux des administrés. Il est en première ligne, et n'a plus les armes pour traiter des maux qui se sont déplacés du « local » au « national » durant la crise des Gilets Jaunes, par exemple.

Policiers, pompiers, soignants, maires, sont aujourd'hui pris en tenaille entre une frange délinquante qui ne respecte plus les institutions républicaines garantes de l'équilibre du pays, et un Etat qui les a abandonné malgré de nombreuses déclarations d'intérêt.

Des forces de l'ordre en sous-effectif, qui ont vu leur ancien ministre de tutelle Christophe Castaner plier sous la pression de l'aile gauche du gouvernement et restreindre leurs capacités d'intervention (remise en question de l'usage de certaines armes dissuasives, interdiction de la clé d'étranglement comme vu précédemment...)

Des pompiers ciblés de pierres, de tirs de plombs, de coups dans les cités sensibles comme à la campagne, et des secouristes exténués, qui mettent également leur vie en jeu en intervenant souvent dans des contextes à risques.

Des Maires en plein doute, dont beaucoup rendent leurs écharpes, fatigués de se battre quotidiennement pour leurs communes et d'appeler à l'aide un Etat qui a lui-même creusé le fossé entre son plus haut sommet et le « terrain ».

Avec la hausse du communautarisme et le recul de la laïcité sur le sol républicain, la multiplication de ces violences constitue déjà le gros raté du mandat d'Emmanuel Macron. Des mesures drastiques, et légitimes étant donné le contexte d'« état d'urgence républicaine » s'imposent.

Violences à l'encontre des policiers et des pompiers : pistes pour un soutien moral, juridique et matériel nécessaire

- Rétablissement des peines planchers supprimées sous François Hollande pour les auteurs de violences à l'encontre des forces de l'ordre. Cela se caractérise dans les faits par une peine de prison ferme sans possibilité de sortie anticipée avec bracelets électroniques.

- A l'encontre des auteurs mineurs, suppression pour leurs parents des éventuelles aides sociales perçues pour leurs enfants.

- Obligation pour les personnes ou associations déclarants une manifestation pouvant entraîner des troubles à l'ordre public de rembourser les frais juridiques engagés en cas d'agressions de pompiers ou de policiers. Cette mesure pourrait inciter les organisateurs de mouvements, syndicats notamment, à s'assurer du bon

déroulement de leur manifestation et à faire un tri d'emblée dans leurs rangs.

- Réfléchir à de nouvelles stratégies de maintien de l'ordre face à des mobilisations sociales qui n'entrent plus dans un cadre traditionnel. Avec les manifestations des gilets jaunes, auxquels se sont joints des groupes très politisés et désireux d'en découdre de manière directe avec les policiers, c'est toute la doctrine classique du maintien de l'ordre qui a été déstabilisée.

- S'inspirer d'une stratégie de la police allemande, où les forces de l'ordre utilisent un concept de « désescalade » face aux émeutiers. Les efforts des policiers sont concentrés sur l'extraction des éléments les plus virulents. Ces extractions sont diffusées sur des écrans et expliquées aux autres manifestants de manière préventive. Les policiers diffusent continuellement des messages à la foule via des haut-parleurs. Cet effort de communication, semble-t-il, contribue à faire baisser la tension. Mais ces méthodes policières ne sont pas encore à l'étude en France. Pourtant, elles pourraient permettre, dans le cas de manifestations violentes, de cibler plus rapidement les éléments voulant en découdre avec les policiers.

- Réhabilitation de la technique dite de la clé d'étranglement interdite par Christophe Castaner, alors que celle-ci permet une interpellation efficace, avec un risque de blessures moindre pour le policier comme pour l'interpeller.

- Fixer de nouveaux arbitrages budgétaires avant la fin de l'année avec une amélioration considérable de l'équipement et une augmentation des effectifs, dans les compagnies de CRS notamment afin d'anticiper un exercice 2021 où la contestation sociale « post-covid » risque d'aller crescendo.

- Supprimer les crédits de réduction de peine automatique et les aménagements de peine pour les agresseurs récidivistes. Après trois condamnations pour des crimes et des délits, le quantum de la peine sera automatiquement majoré de 25 % pour la quatrième. Après cinq condamnations de 50 %. Et après 10 condamnations de 100 %.
- Création d'unités de police spécifiquement dédiée au soutien des pompiers en intervention dans les zones dites sensibles.
- Déploiement d'une formation des sapeurs-pompiers à la négociation et aux techniques de défense simple (éviter, esquiver, dégagement) face à une personne agressive, formation qui serait accessible également aux pompiers volontaires.
- Elargissement de la peine de trois ans prévue par le code pénal pour les personnes auteurs de menaces à l'encontre des pompiers à cinq ans sans possibilité de réduction de peine.
- Systématisation du port de caméras mobiles par les équipes de pompiers lors d'intervention en zones urbaines sensibles. Avec possibilité d'usage d'un drone pour des interventions extérieures, ce qui pourrait avoir une dimension dissuasive mais également fournir des preuves vidéo si besoin.
- Réaffectation de toutes les économies (30 millions d'euros par an) dégagées depuis 2016 par la réforme de la prestation de fidélisation et de reconnaissance versée aux pompiers à la réhabilitation des casernes et à

l'achat d'équipements de protection : vitrages blindés ou « feuilletés », gilets pare-lames...

- Systématiser et généraliser l'assistance juridique apportée aux pompiers agressés, ce qui dépend pour le moment de la volonté seule des services départementaux de secours (SDIS)

Violences à l'encontre des Maires : une indispensable tolérance zéro et un réel accompagnement

- Durcissement de la réponse pénale avec peine de prison systématique pour agression physique sur un premier magistrat.
- Systématiser la protection fonctionnelle accordée aux élus victimes de violences, de menaces ou d'outrages, sans qu'il soit besoin d'une délibération préalable du conseil municipal. Cela consiste notamment en une prise en charge automatique des frais de justice par l'Etat.
- Pour des cas spécifiques, possibilités de créations rapides de poste au sein de la police municipale spécifiquement destinées à la protection du maire et de ses adjoints sur le terrain.
- Création d'un fonds de dotations destiné aux mairies ayant été la cible d'agressions et de dégradations, pour l'installation de caméra de surveillance supplémentaire ou d'embauche d'auxiliaires de sécurité de voie publique (ASVP) supplémentaires.

Une réaffirmation de la République et de ses représentants plus que jamais nécessaire auprès des plus jeunes

Si bien évidemment, la défense de la République et des représentants de son autorité passe d'abord par une législation stricte et des mesures d'urgence, elle doit s'accompagner d'un travail pédagogique de fond, mené notamment dans les établissements scolaires publics (primaire, collège, lycée) avec une attention particulière pour les élèves des zones sensibles.

Il est primordial de rendre obligatoire pour celles-ci des sessions d'éducation civique dépourvue, ou des policiers, des pompiers, des médecins du SAMU, des élus, viendraient expliquer leurs rôles, les risques qu'ils prennent au quotidien, et les raisons qui les ont poussé à embrasser ces carrières.

Il est plus que jamais nécessaire de retisser du lien entre les plus jeunes et les instances républicaines, au moyen également de visites de commissariat, de centre de secours, d'hôpitaux.

Le Ministère de l'éducation nationale, qui recule malheureusement souvent face à l'idée de collaborer avec ces entités, doit en ce sens être partie prenante, en œuvrant en partenariat avec les préfetures de police, les SDIS, à l'organisation de journées d'échanges et de rencontres entre soldats du feu, forces de l'ordre, et adolescents.

Ces corps de métier doivent retrouver la dimension qu'ils méritent, celle de piliers de la Nation. Une fierté pérenne, et un soutien gouvernemental quotidien, et pas uniquement au lendemain d'attentats ou de crises majeures, où les ministres se succèdent pour vanter leur héroïsme sans pour autant apporter des réponses au mal-être de ces professions.

**Note rédigée par Lionel Modrzyk,
analyste du Millénaire**

Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques et travaillant à la refondation de la droite. Il est composé d'une trentaine de contributeurs de divers horizons —cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises— et chacun expert dans son domaine.

Bureau du Millénaire

Président : **William Thay**

Vice-Président : Gilles Bösiger

Secrétaire générale : Marion P

Secrétaire général délégué : Pierre-Henri Picard

Secrétaire général délégué : Olivier Bodo

Directeur des études : Florian Gérard-Mercier

Directeur adjoint des études : Clément Perrin

Directeur adjoint des études : Matthieu La Roche

Directeur de la communication et des relations publiques : Alexis Findykian

Directeur du pôle politique : Pierre Fontaine

Contact :

William Thay : william.thay@lemillenaire.org

Florian Gerard-Mercier : florian.gerard-mercier@lemillenaire.org

Alexis Findykian : alexis.findykian@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>

https://twitter.com/Le_Millenaire

<https://www.facebook.com/Millenaire/>

Mentions légales :

L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.

